

**PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE**

Préfecture  
Direction de l'immigration et de l'intégration  
Bureau de l'accueil et du séjour

**Dossier de première demande de premier titre de séjour**

- Statut de résident de longue durée-UE obtenu dans un autre État-membre de l'UE ;
- Membre de famille d'un étranger titulaire du statut « résident de longue durée-UE » obtenu dans un autre État de l'UE et ayant été admis à ce titre au séjour en France.

L. 313-4-1 ; art. L. 313-10 3° ; L. 313-11-1 du CESEDA

**DOSSIER A ENVOYER PAR VOIE POSTALE**

Préfecture de Seine-et-Marne  
Bureau de l'accueil et du séjour/Immigration professionnelle  
12 rue des Saints Pères  
77010 MELUN Cedex

Votre dossier ne doit comporter aucune agrafe, trombone, pochette plastique ou sous chemise.  
Les documents fournis doivent également être uniquement au format A4.

N° FNE :

Date dépôt :

(à remplir par la préfecture)

Vous devez remplir le présent formulaire et l'accompagner des pièces justificatives précisées ci-après.

**Etat-civil du demandeur**

Nom : .....

Nom d'épouse : .....

Prénom : .....

Sexe : F  M

Nationalité : .....

Date de naissance : .....

Commune de naissance : .....

Date d'entrée en France : .....

Pays de naissance : .....

Adresse actuelle (en cas d'hébergement, le préciser) :

.....  
.....  
.....

Tél. : .....

Adresse messagerie électronique : .....@.....



compléter en ligne et imprimer au format PDF le formulaire (CERFA n° 15186\*01) de « demande d'autorisation de travail pour conclure un contrat de travail avec un salarié étranger (résidant en France) » **en 4 exemplaires ;**

**1 original et 1 copie** de l'extrait Kbis s'il s'agit d'une personne morale, ou de l'extrait K / carte d'artisan s'il s'agit d'une personne physique, ou avis d'imposition s'il s'agit d'un particulier employeur

attestation de versement des cotisations et contributions sociales à l'organisme chargé de leur recouvrement et le cas échéant à la caisse des congés payés lorsque l'employeur est soumis à cette obligation (URSSAF, MSA) ;

Les documents justifiant de la qualification et de l'expérience du salarié pour occuper le poste sollicité (copie des diplômes et titres obtenus par le salarié ; curriculum vitae ; certificats de travail justifiant d'une expérience professionnelle) ;

*« Arrêté INTV1629674A du 28 octobre 2016 fixant la liste des pièces à fournir pour l'exercice, par un ressortissant étranger, d'une activité professionnelle salariée (Journal officiel du 30 octobre 2016) »*

## **2/ Si vous souhaitez exercer en tant que profession libérale entrepreneur :**

### A/En cas de création d'entreprise (changement de statut ou nouvelle activité) :

Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants ;

Documents prévus par l'arrêté INTV1629756A du 28 octobre 2016 relatif aux pièces à produire pour la demande de délivrance de la carte de séjour « entrepreneur/profession libérale » ou « passeport talent » (Journal officiel du 30 octobre 2016).  
Le formulaire CERFA « commerçant, artisan, industriel » complété ;

Si vous résidez en France, un bordereau de situation fiscale relatif au paiement de l'impôt sur le revenu en France ;

Une présentation sur papier libre du projet de création, du plan d'affaires et d'un budget prévisionnel pluriannuel ;

Un justificatif de l'engagement de cautionnement pris par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance agréée pour se porter caution et ayant leur siège en France, ou une attestation de solde créditeur d'un compte au nom du demandeur ouvert auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social en France ;

Une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce, relative aux locaux affectés à l'activité ou une copie du contrat de domiciliation ;

Tout justificatif sur la viabilité économique du projet de création de l'entreprise.

### B/ En cas de poursuite de l'activité économique :

Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants ;

Documents prévus par l'arrêté INTV1629756A du 28 octobre 2016 relatif aux pièces à produire pour la demande de délivrance

1. Une copie du contrat de bail ou de domiciliation ;

2. Un bordereau de situation fiscale de l'entreprise (P 237) ;

3. Une attestation d'assurance portant, selon la nature de l'activité, sur le local occupé, sur le véhicule ou sur tout autre bien nécessaire à l'activité ;

4. Un avis d'imposition sur le revenu ;

5. Si le demandeur a le statut de salarié, les fiches de salaire des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois ;

6. Si le demandeur n'a pas le statut de salarié, un extrait du livre de compte établissant la rémunération versée au cours des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois.

Un avis d'imposition sur le revenu, le cas échéant ;

Si le demandeur a le statut de salarié, les fiches de salaire des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois ;

Si le demandeur n'a pas le statut de salarié, un extrait du livre de compte établissant la rémunération versée au cours des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois.

Tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise et des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein.

### C / En cas d'activité libérale :

En cas de création (changement de statut ou nouvelle activité) : justificatif d'immatriculation URSSAF et justification des capacités de votre activité à vous procurer un niveau de ressources au moins équivalentes au SMIC à temps plein ;

En cas de poursuite d'activité : tout justificatif de l'effectivité de l'activité et justification des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein ;

Si exercice d'une profession réglementée : autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné.

*Photocopie uniquement*

- Dossier de situation administrative rempli et signé ;
- Carte de séjour délivrée par la France au conjoint ou parent titulaire du statut « résident de longue durée - UE » ;
- Carte de séjour du demandeur délivrée en qualité de membre de famille, dans le pays européen ayant accordé le statut « résident de longue durée-UE » ;
- Passeport en cours de validité ;
- Un extrait d'acte de naissance récent avec filiation établie ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :
  - facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet, bail de location de moins de 3 mois, quittance de loyer ou taxe d'habitation ;
  - Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe de l'hébergeant) ;
- 2 photographies d'identité récentes (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) ;
- Justificatif de la résidence régulière du demandeur, en qualité de membre de famille, dans le premier Etat membre ayant accordé le statut « résident de longue durée-UE » à son conjoint ou parent (titre de séjour ou décision favorable de regroupement familial prise par l'autorité compétente de l'autre pays de l'UE) ;
- Justificatifs de ressources propres (exclusion des prestations sociales ou allocation), suffisantes (famille de 2 à 3 personnes : au moins le niveau du SMIC ; famille de 4 à 5 personnes : au moins le niveau du SMIC + 10 % ; famille de plus de 5 personnes : au moins le niveau du SMIC + 20 %), stables et régulières (bulletins de paye ou avis d'imposition ou attestation de versement de pension ou contrat de travail ou attestation bancaire, etc.) ;
- Attestation d'assurance-maladie.